



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°12-27

L'an deux mille douze,  
Le 13 décembre, à Charleville-Mézières

Date de convocation	12 novembre 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	22
+ vote par procuration	0

#### Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY  
M. Daniel BEGUIN  
M. François BUISSIERE  
M. Pierre CORDIER  
M. Daniel COURTAUX  
M. Bernard CUNIN  
Mme Annie DAZAC  
Mme Arlette CHARBONNIER  
M. Guy JOSEPH  
M. Lionel LADOUCE  
M. Daniel LAURENT  
M. Pascal MAUROY  
M. Pierre PANDINI  
M. Bernard PIERQUIN  
M. Bruno PILARD  
Mme Morgane PITEL  
M. Michel PORCELLI  
M. Daniel ROUVENACH  
M. Jean-Claude JACQUEMART  
M. Jean-Bernard THOUVENOT  
M. Franck TUOT  
M. Claude WALLENDORFF

#### Résultat du vote

A l'unanimité

## COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°12-27

Objet de la délibération :

**Création d'emploi temporaire : chargé de mission international**

En vertu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, alinéa 2,

Le Comité Syndical décide :

\* de créer un emploi de chargé de mission affecté au projet AMICE : impacts du changement climatique sur la Meuse, sur le grade d'ingénieur

- rémunération sur la base maximale de l'indice 621, indice 521 (échelon 7) selon le niveau de qualification et l'expérience professionnelle de la personne qui sera retenue,
- à temps complet,
- pour une durée de 1 an

\* d'autoriser le président à mettre en œuvre cette décision.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

